



**PRÉFET
DE L'ARDÈCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Privas, le 2 septembre 2021

Simplification administrative : dématérialisation de la procédure de demande de médaille d'honneur du travail

La médaille d'honneur du travail récompense l'ancienneté des services effectués par toute personne salariée (ou assimilée), ainsi que la qualité exceptionnelle des initiatives prises par les personnes salariées dans l'exercice de leur profession ou de leurs efforts pour acquérir une meilleure qualification.

Elle comprend quatre échelons :

- la médaille d'argent, qui est accordée après 20 années de services ;
- la médaille de vermeil, qui est accordée après 30 années de services ;
- la médaille d'or, qui est accordée après 35 années de services ;
- la grande médaille d'or, qui est accordée après 40 années de services.

Dans le cadre de la démarche nationale de simplification administrative et de développement du numérique dans l'administration, une procédure de dématérialisation de la demande de médailles d'honneur du travail a été mise en place dans le département de l'Ardèche.

Pour faire une demande en ligne il suffit de se rendre sur le site <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mhtravail>. Après avoir rempli le formulaire en ligne, joint les pièces justificatives (procédure simplifiée) et validé, la demande est automatiquement dirigée vers le service instructeur de la préfecture de l'Ardèche.

La procédure par voie dématérialisée est expliquée en détails sur le site des services de l'État en Ardèche : <http://www.ardeche.gouv.fr/medaille-d-honneur-du-travail-a10933.html>

À noter que cette procédure de dématérialisation des demandes de médaille peut également être utilisée, selon les mêmes modalités, pour les demandes de **médaille d'honneur agricole** <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mhagricole> et **médaille d'honneur régionale départementale et communale** <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mhrdc>

**Cabinet du préfet
Bureau de la représentation de l'État et
de la communication interministérielle**



@Prefet07

Tél : 04 75 66 50 07/14/16
Mél : pref-communication@ardeche.gouv.fr
www.ardeche.gouv.fr

Rue Pierre Filliat – BP 721
07007 Privas CEDEX